

## Délibération n° 2019-03-20

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 20 juin 2019

### Objet

Autorisation de  
procéder à  
l'acquisition de la  
parcelle cadastrée  
A 1127, sur le site de  
La Cabane

### Rapporteur

JAFFEUX Sébastien

### Date de convocation

13 juin 2019

### Date d'affichage du

compte rendu

28 juin 2019

### Nombre de conseillers

En exercice : 125

Présents : 80

Votants : 89

Pour : 89

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 20 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

### Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise		BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
		COLLET Jean-Pierre
THEVENET Émilie (S)	CORRE Jean-Marie	
COSTE Yves	COSTON David	COSTON Marie
CREGUT François		DABERT Jean-Claude
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	
	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel	FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	FARGEIX Jeanine (S)
GAUDRIAULT Damien		
		GRÉGOIRE Nathalie
		GUILLAUME Julien
		IGONIN Bernard
JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc	MAGAUD Hervé (S)
	LOUBINOX Nathalie (S)	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude		
	OLIVIER Christian	
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		
POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	PINTE Emmanuel (S)	

Absents ayant donné pouvoir (9) : CORREIA Emmanuel à BACQUET Jean-Paul, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GUEUGNOT Jean-Pierre à RAVEL Pierre, LENEGRE Jean-Louis à PELISSIER Patrick, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, PAILLONCY Brigitte à BARRÉ Annick, PÉTHEIL Sandra à BLANJARD Michel, POMEL Michel à DYNDAIS Éric, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ZANIN Nathalie.

Absents (36) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARTHOMÉUF Serge, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BONNAFOUX Daniel, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUTHIER Isabelle, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GOYON Guy, GREGORIS Cécile, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MEALLET Roger-Jean, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NICOLLET Michel, NÔ Lucien, NUÑEZ Aurélie, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122 21, L. 2241-1, L. 1311-9 ;

**VU** la délibération n° 2018-05-08 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 13 avril 2017 relative à la modernisation et mise aux normes du centre de rassemblement de La Cabane : acquisition de la parcelle nécessaire à la réalisation du projet – Modification de plan de financement ;

**VU** la décision n° 2019-136 du Président de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 10 mai 2019 relative à la conclusion d'un protocole transactionnel en vue de l'achat de la parcelle A 1127 à la Cabane, commune de Saint-Alyre-es-Montagne, à Mme Anne-Marie Martin ;

**VU** le pacte transactionnel et ses annexes susvisés ;

**CONSIDÉRANT** que, par délibération n° 2018-05-08 susvisée, le conseil a validé le projet de modernisation du centre de rassemblement de la Cabane et a approuvé l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section A numéro 414, pour une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> au lieu-dit la cabane à Saint-Alyre-Ès-Montagne, au prix de 4 600,00 € ;

**CONSIDÉRANT** qu'une division parcellaire a été ensuite réalisée, permettant de définir la parcelle d'emprise du projet, et que celle-ci est ainsi cadastrée section A numéro 1 127 d'une superficie de 2 499 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que Madame MARTIN a adressé un courrier en date du 4 mars 2019 à l'attention de Monsieur le Président de l'Agglo Pays d'Issoire, par lequel elle précisait sa volonté de vendre le terrain précité nécessaire à l'extension du parc de La Cabane et fixer de nouvelles conditions financières de cession compte tenu de l'occupation du site par la collectivité aujourd'hui fusionnée depuis 2003, sans titre ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle déclare accepter la cession d'une partie de ladite parcelle, cadastrée après division section A numéro 1 127 pour une surface totale de 2 499 m<sup>2</sup>, sur la commune de Saint-Alyre-Ès-Montagne au prix de 8 000,00 € net acquéreur, ce prix tenant compte de l'indemnité d'occupation de la collectivité due depuis 2003 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a donc été proposé à Madame MARTIN, propriétaire, d'accepter ces nouvelles conditions de cession, sous réserve qu'elle s'engage à abandonner irrévocablement tout droit, toute demande, et toute contestation de quelque nature qu'elle soit, envers la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire, à ce sujet ;

**CONSIDÉRANT** que ces concessions réciproques ont été formalisées par la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel conclu le 02 mai 2019 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a ainsi été proposé au conseil communautaire de valider l'acquisition de la parcelle cadastrée après division section A numéro 1 127 pour une surface totale de 2 499 m<sup>2</sup>, sur la commune de Saint-Alyre-Ès-Montagne au prix de 8 000,00 € net acquéreur, afin de permettre l'exécution du pacte transactionnel ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 1127 d'une surface de 2 499 m<sup>2</sup> au lieu-dit La Cabane à Saint-Alyre-Ès-Montagne pour un montant de 8 000,00 € net acquéreur à Madame Anne-Marie MARTIN, précision faite que l'ensemble des frais, taxes et honoraires étant à la charge de l'Agglo Pays d'Issoire, acquéreur ;
- de désigner Maître Mangon, notaire à Ardes-sur-Couze, pour rédiger les actes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 11 / 07 / 2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 11 / 07 / 2019